



Le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (Garr) s'est dit « profondément préoccupé » face à certaines décisions issues du deuxième dialogue tenu, le 3 février dernier par la commission bilatérale haïtiano-dominicaine, à Jimani. Le Garr croit, notamment que les accords qui ont été signés entre les deux autorités doivent être « scrutés et validés par le Parlement afin d'éviter des mésinterprétations ».

Concernant l'Arrêt TC 168/13 le GARR croit qu'il est inconcevable que la délégation haïtienne n'ait pas, encore une fois, profité de l'occasion pour le dénoncer et réclamer son retrait comme le sollicite plusieurs organisations internationales et nationales.

« La République d'Haïti est en train de cautionner un génocide civil si la commission gouvernementale ne pose pas comme condition, le retrait de la sentence, contre toute signature d'accord ou d'entente entre les deux Etats », souligne l'organisation de défense des droits humains.

Bien que les autorités dominicaines ont promis d'introduire au Parlement dominicain, le 27 février 2014, une loi spéciale traitant de la situation des personnes nées sur le territoire dominicain et qui, actuellement, ne détiennent aucun type de document ; il est important de faire remarquer que cette loi ne concerne en aucun cas les personnes touchées par l'arrêt 168-13 comme voulait le faire croire les autorités haïtiennes, déclare le GARR.

Haïti-RD- deuxième réunion: Le GARR « profondément inquiet »

Écrit par RLJ/HPN

Mercredi, 05 Février 2014 14:45

Toutefois le GARR reconnaît que cette réunion constitue « une avancée significative dans le cadre de la quête de l'amélioration des rapports entre les deux pays ».

Par ailleurs, le GARR salue la décision arrêtée par les autorités haïtiennes et dominicaines d'impliquer respectivement dans les prochaines rencontres binationales, les représentants des sociétés civiles des deux États